

Informations du Passeport

Bonjour,

Les règles de conduite que nous demandons de respecter à l'école Les Prés-Verts sont semblables à celles qui sont généralement acceptées par la société dans laquelle nous vivons et dans les différents milieux de vie (scolaire, travail, sport, etc.). Elles ont été adoptées par les parents, les enseignants et le personnel de l'école qui siègent au conseil d'établissement.

Nous sommes convaincus que les élèves sont capables de respecter ces règles.

Chaque élève possède un passeport dans lequel sont inscrites les règles de conduite. Chaque semaine, les parents signeront le passeport de leur enfant. Puisque nous aimons féliciter et encourager nos élèves pour leurs bons comportements, nous avons prévu des conséquences positives pour tous ceux et celles qui collaborent et participent à l'équilibre de notre vie scolaire. (Voir page 13)

Toutefois, si l'élève déroge à une règle, les intervenants de l'école initialeront le manquement à la règle dans le passeport de l'élève. Pour les règles numéro 3, 4 et 5, **2 points** seront enlevés pour chaque manquement à cette règle. L'élève qui n'aura pas obtenu 21 sur 25 chaque semaine pourrait voir diminuer son temps de participation à la destination.

Pour les règles numéro 1 et 2 (violence et non-reconnaissance de l'autorité), **5 points** seront enlevés et **un billet d'arrêt** sera remis à l'élève. Ce billet devra être signé par les parents et retourné à l'école, dès le lendemain.

Advenant des manquements répétitifs à la règle de la non-violence (numéro 1) et de la non-reconnaissance de l'autorité des adultes de l'école (numéro 2), la direction pourra prendre des mesures allant jusqu'à la suspension. Les conséquences des manquements aux règlements de l'école sont inscrites dans le tableau à la page suivante.

Le passeport est un outil de communication qui s'adresse aux élèves, aux parents et aux intervenants de l'école. Il contribue à la réussite scolaire des élèves et à la mission éducative de l'école.

Merci de votre collaboration.

 **BONNE ANNÉE SCOLAIRE!** 

Règles de conduite de l'école Les Prés-Verts

	Règlements	Raisons	Procédures et conséquences
Manquements majeurs	1 Je dis NON à la violence verbale et physique (coups, intimidation, taxage, menaces, cyberintimidation, vol, vandalisme, fugue). Billet rouge ★	<ul style="list-style-type: none"> Parce que la violence est inacceptable dans une société juste. Pour me sentir libre et en sécurité dans mon école. Pour prévenir l'escalade et les accidents. 	Billet d'arrêt :- Perte de 5 points -Communication aux parents écrites et/ou verbales <u>Conséquences possibles</u> <ul style="list-style-type: none"> Réparation Garde à vue Reprise de temps Travaux communautaires Suspension à l'interne Retenue Rencontre avec la direction Rencontre avec la T.E.S. Rencontre avec la direction, le parent, l'élève Suspension à l'externe et retour en classe après une rencontre du parent avec la direction
	2 Je reconnais l'autorité des adultes intervenant à l'école et je la respecte. (Non à l'argumentation, à l'opposition verbale/non verbale, à l'arrogance et à l'impolitesse). Billet jaune ★	<ul style="list-style-type: none"> C'est la réalité d'une société juste. Pour me sentir en sécurité et en confiance. Parce que l'adulte me respecte. 	
Manquements mineurs	3 a) Je respecte les autres en tout temps dans mes gestes, mes paroles et mes attitudes. b) Je respecte mon environnement et le matériel mis à ma disposition. c) Je me conforme aux prescriptions de mon école. d) J'ai tout mon matériel. e) Je remets mes travaux et documents au moment demandé.	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le droit à la sécurité, à la liberté. Contre la violence. Vivre dans un environnement agréable; les bris amènent des coûts. Par respect de soi, des autres et des conventions. Pour profiter de toutes les heures d'enseignement. Pour éviter de déranger toute ma classe. 	Perte de 2 points et/ou une conséquence en lien avec le manquement. <ul style="list-style-type: none"> Réparation Réflexion Déboursier un montant d'argent Garde à vue Téléphone aux parents Reprise de temps Etc.
	4 J'adopte un comportement sécuritaire sur la cour de récréation et dans les rangs.	<ul style="list-style-type: none"> Pour que tous les élèves s'amuse de façon sécuritaire. 	Perte de 2 points et/ou une conséquence en lien avec le manquement. <ul style="list-style-type: none"> Perte de temps Garde à vue Pratique de rang Etc.
	5 Je circule en marchant en tout temps et en silence lorsque demandé. Je ne flâne ni dans les corridors ni dans la salle de toilettes.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de calme nécessaire à l'apprentissage dans les classes. Diminuer les pertes de temps. Assurer la sécurité de tous. 	Perte de 2 points et/ou une conséquence en lien avec le manquement. <ul style="list-style-type: none"> Pratique de rang Excuses Etc.



Selon la gravité de l'acte, la direction se réserve le droit de suspendre l'élève pour un temps déterminé.

Signalement ou plainte d'une situation problématique entre des élèves

Évaluer si les **4 critères d'intimidation** sont présents dans la situation :

1. Parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif.**
2. **Rapports de force inégaux.**
3. Geste ou parole qui crée du **tort à la victime.**
4. **Sentiment de détresse** subi par la victime.

Oui, c'est bien de l'intimidation.

Non, mais c'est de la violence :

Critères de violence :

1. Toute manifestation **isolée et ponctuelle** de force de forme verbale, écrite, sociale, physique, psychologique ou sexuelle.
2. Exercée intentionnellement contre une personne.
3. Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou d'opprimer.

Non, c'est un conflit.
Opposition de point de vue entre deux ou plusieurs personnes.

Le parent signale la situation à l'école par :

- courriel : ecole.presverts@cscapitale.qc.ca
- téléphone au secrétariat : 418-686-4040, p. 4025
- un message dans l'agenda de votre enfant.

OU

L'élève signale la situation à un intervenant de l'équipe-école.

Intervention de l'équipe-école en contexte d'intimidation

**C'est un comportement inacceptable et non toléré à l'école.*

Le processus sera amorcé dès la réception du signalement ou de la plainte.

- Informer la direction de la situation.
- Mesure de protection pour la victime et du soutien pour celle-ci.
- Communication avec les parents de la victime et de l'intimidateur.
- Intervention auprès de l'intimidateur et soutien pour celui-ci.

Intervention de l'équipe-école en contexte de violence

**C'est un comportement inacceptable et non toléré à l'école.*

- Communication aux parents
- Intervention et soutien auprès des élèves impliqués (voir p.12)

Accompagner les élèves concernés et favoriser la résolution de leur conflit de manière autonome.

École Les Prés-Verts
ENGAGEMENT
Année scolaire 2019-2020

«MON SUCCÈS, C'EST MA RESPONSABILITÉ »

Nous avons pris connaissance mon enfant et moi des règles de vie de l'école et nous vous assurons notre collaboration.

- J'ai lu et je m'engage à respecter les règles de vie de mon école.

Signature de l'élève : _____

- J'ai lu et je suis en accord avec les règles de vie de l'école.

Signature de l'autorité parentale

date

